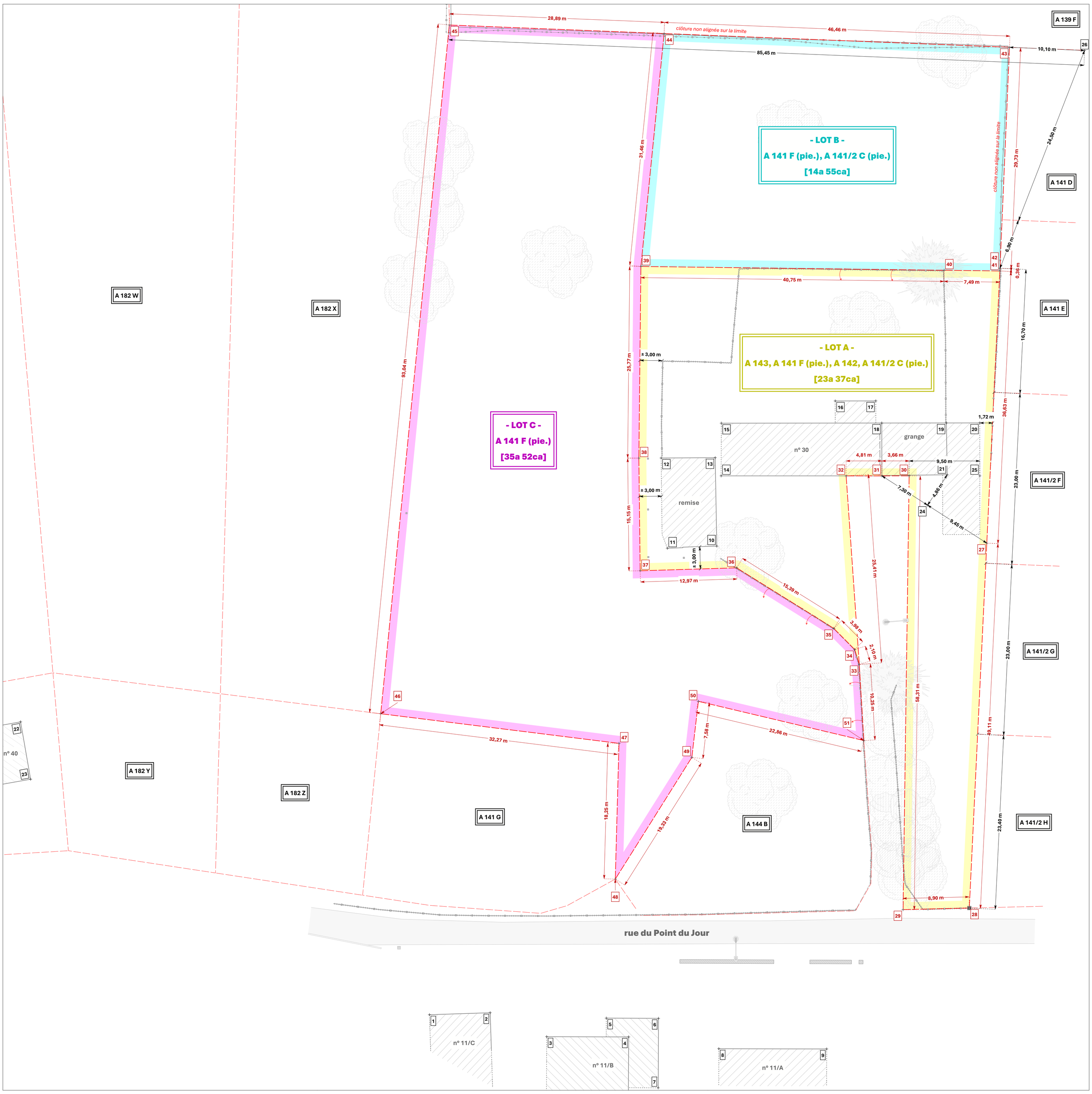

TABLEAU DE COORDONNÉES (Lambert 72)

N°	X	Y	Information
1	121414,044	124447,394	coin bâtiment
2	121407,540	124452,329	coin bâtiment
3	121403,670	124459,614	coin bâtiment
4	121395,139	124466,586	coin bâtiment
5	121395,877	124462,731	coin bâtiment
6	121390,444	124467,180	coin bâtiment
7	121396,369	124474,401	coin bâtiment
8	121386,731	124475,452	coin bâtiment
9	121375,492	124484,617	coin bâtiment
10	121344,358	124422,830	coin bâtiment
11	121349,698	124418,867	coin bâtiment
12	121342,696	124408,921	coin bâtiment
13	121337,031	124413,467	coin bâtiment
14	121337,954	124415,864	coin bâtiment
15	121333,469	124410,382	coin bâtiment
16	121319,700	124417,710	coin bâtiment
17	121315,463	124421,144	coin bâtiment
18	121316,715	124423,959	coin bâtiment
19	121309,967	124429,428	coin bâtiment
20	121306,481	124432,253	coin bâtiment
21	121314,273	124434,902	coin bâtiment
22	121431,897	124382,196	coin bâtiment
23	121435,712	124389,031	coin bâtiment
24	121318,891	124436,417	non matérialisé [2]
25	121310,959	124437,779	non matérialisé [2]

N°	X	Y	Information
26	121263,993	124402,263	non matérialisé [2,3]
27	121315,931	124445,392	non matérialisé [2]
28	121348,672	124481,992	ancienne borne [2,3]
29	121355,714	124476,550	non matérialisé [2]
30	121318,335	124431,792	non matérialisé [2]
31	121321,177	124429,484	coin bâtiment [2]
32	121324,909	124426,455	non matérialisé [6]
33	121339,511	124447,246	piquet clôture [6]
34	121338,725	124445,299	piquet clôture [6]
35	121339,119	124441,334	piquet clôture [6]
36	121344,127	124426,779	alignement clôture [6]
37	121354,444	124418,915	non matérialisé [6]
38	121345,036	124407,044	non matérialisé [6]
39	121328,583	124387,215	non matérialisé [6]
40	121297,268	124413,295	piquet clôture [6]
41	121291,509	124418,091	non matérialisé [6]
42	121291,268	124417,821	non matérialisé [2,3]
43	121271,553	124395,566	non matérialisé [2,3,4]
44	121306,430	124364,874	non matérialisé [6]
45	121328,119	124345,787	non matérialisé [1,4]
46	121393,627	124411,853	non matérialisé [1]
47	121371,275	124435,130	non matérialisé [1]
48	121383,160	124448,980	non matérialisé [1]
49	121364,856	124442,760	non matérialisé [5]
50	121359,431	124437,469	non matérialisé [5]
51	121345,483	124455,579	non matérialisé [5]

[1] Point replacé suivant le plan de bornage du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 04-11-2009, repris sous le n° de référence plan : ***53052-10002***.
[2] Point replacé suivant le plan de division du Géomètre-Expert Georges DEREYDT, dressé en date du 20-04-1974, repris sous le n° de référence plan : ***53052-10006***.
[3] Point replacé suivant les plans liés au PUR ayant pour code interne : **53053-LTS-0576-00**, pour code DGO4 : **MESVIN-19L**, octroyé le 20-02-1986 :
- Plan de bornage et de mesurage (lot1) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-90***.
- Plan de bornage et de mesurage (lot 2) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-91***.
- Plan terrier (lot 3) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-84***.
- Plan terrier (lot 4 et 5) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-86***.
- Plan du projet de lotissement du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, repris dans les données documentaires (Portail wallonie.be) sous les références du PUR mentionnées ci-dessus.

[4] Point replacé suivant le plan de vente (lot 12 et 13) du Géomètre-Expert R. ROSIERE, dressé en date du 08-10-1965, repris sous le n° de référence plan : ***53052-67***.
[5] Point replacé suivant les données informatiques du plan parcellaire cadastral.
[6] Point calculé suivant les références reprises au procès-verbal.
[1,2,3,4,5] Point de limite non fixé contradictoirement, suivant les présomptions d'usage, sous réserve des droits des propriétaires concernés s'ils n'étaient pas signataires du présent document.

Signatures

Pour accord sur la(les) limite(s) reprise(s) au plan, le(s) propriétaire(s) concerné(s) qui, pour lui(eux)-même(s) ainsi que pour leur(s) ayant(s)-droit ou ayant(s)-cause, signe(nt), reconnaisse(nt) recevoir un exemplaire du présent plan et s'engage(nt) à le faire annexer à l'acte notarié en cas de vente de leur(s) bien(s) ici concerné(s).

PROCÈS-VERBAL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le premier du mois de mars,

Je soussigné, Jessy WATTIEZ, Géomètre - Expert - Immobilier.
Légalement admis et assermenté en cette qualité par devant le Tribunal de Première Instance séant à Mons,
inscrit au tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° GEO 241672.

Agissant à la requête introduite par Mme. Françoise DESCAMPS, propriétaire.
Aux fins de procéder au mesurage et à la division en trois lots des parcelles cadastrées ou l'ayant été
53052 A (0143/00 _, 0141/00 F000, 0142/00 _ et 0141/02 C000), sise 30 rue du Point du Jour, 7022 Mesvin (Mons).

Atteste avoir procédé au mesurage du bien en cause et avoir défini les limites reprises au plan suivant :
- Les éléments levés de la situation existante.
- La documentation cadastrale (croquis de mutation, tableau 209, le plan cadastral).
  Définissant les limites reprises au plan sous les n° 49 à 51.
- L'Atlas des Voiries Vicinales de 1841 et modifications.
- Le plan de bornage du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 04-11-2009, repris sous le n° de référence plan : ***53052-10002***.
  Définissant les limites reprises au plan sous les n° 45 à 48.
- Le plan de division du Géomètre-Expert Georges DEREYDT, dressé en date du 20-04-1974, repris sous le n° de référence plan : ***53052-10006***.
  Définissant les limites reprises au plan sous les n° 24 à 31, 42 et 43.
- Les plans liés au PUR ayant pour code interne : **53053-LTS-0576-00**, pour code DGO4 : **MESVIN-19L**, octroyé le 20-02-1986 :
  - Plan de bornage et de mesurage (lot1) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-90***.
  - Plan de bornage et de mesurage (lot 2) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-91***.
  - Plan terrier (lot 3) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-84***.
  - Plan terrier (lot 4 et 5) du Géomètre-Expert Guy MEUNIER, dressé en date du 28-03-1989, repris sous le n° de référence plan : ***53052-86***.
  - Plan du projet de lotissement du Géomètre-Expert Guy MEUNIER,
    repris dans les données documentaires (Portail wallonie.be) sous les références du PUR mentionnées ci-dessus.
    Définissant les limites reprises au plan sous les n° 26, 28, 42 et 43.
- le plan de vente (lot 12 et 13) du Géomètre-Expert R. ROSIERE, dressé en date du 08-10-1965, repris sous le n° de référence plan : ***53052-67***.
  Définissant les limites reprises au plan sous les n° 43 et 45.

Attendu que le demandeur ne souhaite pas étendre la mission à une délimitation contradictoire de ses limites avec les propriétaires des parcelles voisines,
pour se satisfaire de la situation existante telle qu'indiquée au présent plan suivant l'ensemble de la documentation mentionnés ci-dessus.
Toutes autres limites calculées est établies suivant les présomptions d'usage,
sous réserve des droits des propriétaires concernés s'ils n'étaient pas signataires du présent docuement.

Attendu la condition particulière suivant :
- Le lot C est grevé du sentier vicinal n° 34, en cature de servitude publique de passage d'une largeur légale de 1,00 m.
  Le traçage et l'assiette de ce dernier est établi suivant l'Atlas des voiries vicinales de 1841 et modifications.

Après l'opération de mesurage et de traitement, avoir défini les lots suivant le tableau du nouveau parcellaire repris ci-dessous.

TABLEAU DU NOUVEAU PARCELLAIRE

	Référence cadastrale :	Nature :
LOT A (repris au plan sous liseré JAUNE)	A 143, A 141 F (pie.), A 142, A 141/2 C (pie.)	Terrain (bâti)
	Surface : VINGT-TROIS (23) ares et TRENTE-SEPT (37) centiares	**Points limites :** 27 à 41
LOT B (repris au plan sous liseré CYAN)	A 141 F (pie.), A 141/2 C (pie.)	Pâture
	QUATORZE (14) ares et CINQUANTE-CINQ (55) centiares	39 à 44
LOT C (repris au plan sous liseré MAGENTA)	A 141 F (pie.)	Pâture
	TRENTE-CINQ (35) ares et CINQUANTE-DEUX (52) centiares	33 à 39 et 44 à 51

Je jure d'avoir rempli ma mission avec honneur, conscience, exactitude et probité.
Ma mission étant terminée, j'ai dressé, clos et signé le présent pour valoir ce que de droit à la date que dessus
et qui, avec le plan et les coordonnées, servira de guide unique pour la reconstruction des nouvelles limites des biens ainsi créés.

Fait à Stambruges (Beloeil).

Jessy WATTIEZ
Géomètre - Expert - Immobilier

PLAN DE DIVISION

DOSSIER : 25.003.2
DESCAMPS - Mesvin

PLAN N° : # 02

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Mons

N° de référence plan :
(SPF Finances - SERVICE PLAN) :
53052-_____

Adresse du terrain :
30 rue du Point du Jour,
7022 Mesvin (Mons)

Référence cadastrale :
Centré sur Mons
20è Division / Ex. : Mesvin (53052)
Section A - n° 143, 141 F, 142, 141/2 C

Orientation :

Demandeur :
Mme. Françoise DESCAMPS

Date :
01-03-2025

Dimension du plan :
594 / 891 (mm)

Échelle :
1/250 (mètre)

0 — 8 — 16

Service Public Fédéral FINANCES
DOCUMENTATION PATRIMONIALE

ID Parcelle(s) cadastrale(s) :
53052 A (0143/00 _, 0141/00 F000, 0142/00 _, 0141/02 C000)

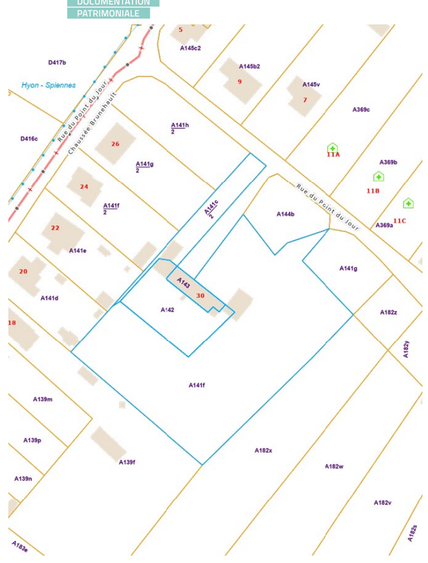

© L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données. | Image hors échelle.

Légende :

A) Parcellaire et repères topographiques

Bornes (pierre | FENO | nouvelle)
Points géoréférencés (clou d'arpentage | piquet | cible | limite et autre repère)
Limite parcelle(s), lot(s) (suivant mesurage)
Limite parcelle (suivant cadastre)
Servitude, tolérance
Traits élément séparatif (privatif, mitoyen)

B) Informations plan

Bâtiment
Éléments séparatifs (mur, muret | clôtures | palissade béton)
Impétrants (avaloir | chambres de visite | (bouche, poteau) d'incendie | Poteaux électrique taques de vanne (eau, gaz) | coffret électrique | compteur gaz | luminaires)
Végétation (arbre | sapin | haie)
Éléments divers

C) Données complémentaires (altimétriques - implantations)

Niveau : point
Niveau : courbes
Niveau : seuil
Niveau : construction
Implantation : point
Implantation : niveau
Implantation : axe
Implantation : projet

Levé, dressé et signé par
Jessy WATTIEZ
Géomètre - Expert - Immobilier
(TVA. : BE 1016.016.305)

Légalement admis et assermenté en cette qualité
par devant le Tribunal de Première Instance séant à Mons,
inscrit au tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts
sous le n° GEO 241672

35 rue de la Délivrance,
7973 Stambruges (Beloeil)
+32 (0)474 41 95 81
geo.jessywattiez@outlook.com